

## **Conseil municipal du 3 Juillet 2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 3 juillet sous la présidence de Rémy Le Vot, Maire.

Absents excusés : Alain COATMELEC, Eric BURLOT, Jean-Pierre LE GUELLEC, Jacqueline GODET

### **Information sur une mutuelle santé communale :**

A la demande de plusieurs administrés confrontés à une hausse non négligeable de leurs dépenses de santé, une présentation du concept de « mutuelle santé communale » a été présentée par Mme VERDES de GROUPAMA et M. BOURDONNAIS de MUTUALIA : GROUPAMA en tant que prestataire majoritaire sur la commune, MUTUALIA en tant que prestataire spécialisé.

Au terme de cette présentation, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de la signature d'une convention à destination de la population et consistant en une offre de mutuelle santé communale avec d'ores et déjà ces deux partenaires. D'autres assureurs pourraient être intégrés en fonction d'offres qu'ils pourraient être en mesure de proposer. Il est à noter qu'il s'agit ici pour chacun de disposer d'une mutuelle santé.

Pour informer la population, une réunion publique ouverte à tous les intéressés souhaitant s'engager ou non, sera organisée dès la rentrée de septembre.

### **Dossiers en cours :**

#### ***Réouverture de l'église :***

Une information a été donnée sur un calendrier de réouverture de l'église St-Pierre.

Visites possibles dès la mi-juillet. Ouverture au culte à partir du 1<sup>er</sup> août et ouverture officielle présidée par Mgr MOUTEL lors de la célébration du 26 octobre.

Pour information, une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine est disponible sur le site Facebook de la commune.

#### ***Portage des repas :***

Le SIVU portage des repas aux aînés et handicapés confrontés à des problèmes de mobilité sera opérationnel dès que tous les conseils municipaux concernés auront délibéré sur le sujet, au plus tard à la fin de l'été. Jusqu'alors cette prestation sera assurée comme actuellement par les communes concernées.

### **Cantine à 1 euro**

Le Conseil Municipal a opté pour le renouvellement de la convention avec l'Etat de la « Convention de la cantine à 1€ ». Toutefois à la demande de l'Etat, les modalités vont évoluer de la manière suivante avec 3 tarifs pour les familles :

Quotient familial CAF inférieur à 700 € : 0.90 €

Quotient familial CAF inférieur à 1000 € (nouvelle règle introduite par l'administration) : 1 €

Quotient familial CAF supérieur à 1000 € : 2.90 €

Ces nouveaux quotients pénalisent plusieurs familles même si la commune s'est prononcée en faveur du maintien du coût des repas à un niveau identique à celui des années passées.

### **Rénovation éclairage public.**

Par souci d'économie d'énergie, le Conseil Municipal valide le devis du SDE pour la rénovation de la totalité de l'éclairage public par le remplacement des luminaires actuels par des Leds beaucoup moins énergivores. Coût total des travaux : 130 050.00 € La commune ayant signé une convention avec le SDE, le coût pour la commune s'élève à 78 270 € moins la participation du Département au titre des contrats de Territoire d'un montant de 50 618 €, d'où un reste à charge final de **27 652.00 €**. Ces travaux seront finalisés en 2025.

### **Participation aux frais de scolarité auprès de l'école bilingue de Lanrivain :**

Conformément à la législation en vigueur, la commune ne disposant pas de formation bilingue, contribuera aux frais de fonctionnement de l'école bilingue de Lanrivain pour 3 élèves de maternelle concernés pour un montant total de 6576.27 € (2192.09 € x 3).

### **Mise à disposition local itinérance médicale**

Le Conseil Municipal a répondu favorablement à la demande de mise à disposition d'un local vacant pour un programme d'itinérance médicale, assuré par 2 médecins volontaires pour intervenir bénévolement auprès de personnes dans l'impossibilité de se déplacer. Ce programme serait soutenu par le Pays COB, l'ARS, l'Ordre de Malte... Un début potentiel d'activité prévu à l'automne prochain

### **Incivilités**

Le Conseil Municipal ayant été interpellé par les concitoyens à plusieurs reprises au sujet des incivilités commises sur le territoire de la commune (vols de fleurs et de vases au cimetière, tags sur les bâtiments publics, nuisances sonores...) souhaite y mettre un terme et rappelle que des sanctions existent et seront mises en œuvre, d'autant qu'un certain nombre de lieux sont sous vidéosurveillance. Il demande aussi aux citoyens d'être vigilants et de ne pas hésiter à contacter la mairie.

### **Enrochement des lagunes**

Des travaux importants d'enrochement des lagunes ont été entrepris par l'entreprise GUEGAN, qui ont donné entièrement satisfaction. Ces travaux consolident encore notre système d'assainissement pour un coût de 13 414 €